



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

SITUATION DANS LE HAUT-KARABAKH

Question au Gouvernement n° 1145

Texte de la question

SITUATION DANS LE HAUT-KARABAKH

Mme la présidente. La parole est à Mme Emmanuelle Anthoine.

Mme Emmanuelle Anthoine. Le 19 septembre dernier, l'Azerbaïdjan a attaqué les Arméniens du Haut-Karabakh en violation du cessez-le-feu du 10 novembre 2020. Cette agression, perpétrée au mépris du droit international, vise à imposer la loi du plus fort. Elle intervient après neuf mois d'un blocus qui a privé de nourriture, de soins, d'éducation et d'électricité les 120 000 habitants de ce territoire, dont – j'insiste – 30 000 enfants.

Après avoir provoqué une grave crise humanitaire, l'Azerbaïdjan a précipité le Haut-Karabakh dans l'abîme de la guerre. Plus de 200 personnes tuées et 400 blessés, dont de nombreuses victimes civiles, sont à déplorer à l'issue de ces affrontements. Le peuple arménien, peuple martyr, paye une fois de plus le prix du sang, en étant victime d'injustices géopolitiques. Le sentiment d'abandon des Arméniens du Haut-Karabakh est à la hauteur de leur dénuement.

Les voilà désormais contraints à l'exode. Plus de 13 000 réfugiés sont arrivés en Arménie au terme d'un voyage sans retour, laissant derrière eux tous leurs biens, toute leur vie, toute leur histoire. Une culture multiséculaire est sur le point d'être effacée. La destruction des traces de la culture arménienne a déjà commencé avec la destruction de khatchkars et d'églises. La crainte d'un nettoyage ethnico-culturel est plus forte que jamais.

Nous devons impérativement apporter des garanties de protection aux Arméniens du Haut-Karabakh. L'inaction coupable de la communauté internationale a rendu possible le drame qui se joue aujourd'hui dans le Caucase. Au-delà des paroles, il faut des actes car l'Azerbaïdjan pourrait ne pas s'arrêter là et poursuivre ses attaques contre l'Arménie, dont elle occupe illégalement une partie du territoire.

Alors, madame la ministre, la France va-t-elle organiser l'envoi d'une mission internationale, particulièrement nécessaire pour garantir la sécurité des Arméniens du Haut-Karabakh ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – M. Emmanuel Mandon applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

Mme Catherine Colonna, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Madame la députée, je vous remercie de votre question qui me permet de compléter les réponses que j'ai faites précédemment.

Je veux en particulier affirmer qu'aucun pays – je dis bien aucun – n'aide davantage l'Arménie que la France, vous le savez très bien. C'est vrai sur le plan diplomatique : toutes les réunions du Conseil de sécurité des

Nations unies consacrées à ce sujet, toutes sans exception, se sont tenues à l'initiative de la France. En outre, comme je l'ai déjà dit, c'est également à l'initiative de notre pays qu'une mission d'observation est déployée en Arménie.

C'est également vrai sur le plan humanitaire. Mon ministère a mobilisé plus de 5 millions d'euros en faveur de l'Arménie et des populations arméniennes du Haut-Karabakh. Au vu des événements des derniers jours, j'ai décidé de porter cette aide à un niveau beaucoup plus élevé en accordant 7 millions supplémentaires.

Puisque vous nous demandez des actes, sachez que nous avons également renforcé notre relation de défense avec l'Arménie. Un attaché de défense sera présent à l'ambassade de France à Erevan. Par ailleurs, nous ouvrirons prochainement une antenne consulaire dans la région de Syunik, près de la frontière. Voilà autant de preuves tangibles de la présence déterminée de la France aux côtés de l'Arménie.

L'abandon de l'Arménie par la Russie et même la complicité de cette dernière dans les opérations militaires engagées par l'Azerbaïdjan rendent encore plus nécessaire une action diplomatique internationale. Je souhaite que l'Europe se tienne plus fortement encore aux côtés de la France. Elle doit prendre acte de cette réalité et agir avec nous en faveur du respect de l'intégrité territoriale de l'Arménie et pour préserver le droit historique des Arméniens du Haut-Karabakh à vivre sur ce territoire s'ils le souhaitent.

Voilà quelle est notre action, madame la députée. Je vous remercie d'encourager la diplomatie française à la poursuivre de manière encore plus forte – pas seule, mais avec d'autres, elle en a besoin. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.)*

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Anthoine](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1145

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2023

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 septembre 2023